

Métamorphose
Stade olympique de la Pontaise
Assainissement, réfection, amélioration et remplacement d'équipements
Demande de crédit d'ouvrage

Préavis N° 2013/1

Lausanne, le 17 janvier 2013

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Par ce préavis, la Municipalité sollicite l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 5,575 millions de francs destiné à financer divers travaux d'assainissement, de réfection, d'amélioration et de remplacement d'équipements du Stade olympique de la Pontaise, afin de le maintenir en activité durant la phase transitoire devant mener à la réalisation d'un stade de football tel que prévu dans le cadre du projet Métamorphose.

2. Le Stade olympique de la Pontaise¹

2.1 Historique

Inauguré en 1954, à l'occasion de la Coupe du monde de football, le Stade olympique de la Pontaise a, depuis, été rénové à plusieurs reprises. Une première étape de travaux d'assainissement, de réfection et d'amélioration des équipements, pour un montant de 6'370'000 francs, a été approuvée par votre Conseil en novembre 1985². Elle a permis de remplacer la piste d'athlétisme en terre battue par une installation en matière synthétique comprenant huit couloirs (contre six précédemment). L'éclairage fut également amélioré par l'adjonction de deux mâts (portant le total à six) et la mise en place de projecteurs sur le toit des tribunes. Quant à la sonorisation, l'installation d'origine fut entièrement remplacée. C'est à cette occasion que le diagnostic portant sur l'état des bétons fut posé et que leur traitement, par étapes, fut décidé. En février 1993, une seconde étape de travaux d'assainissement et de réfection était acceptée³. Outre l'aménagement de surfaces pour y accueillir le Service des sports, les travaux, d'un montant total de 17'285'000 francs,

¹ Pour un historique détaillé de cette installation sportive, nous renvoyons le lecteur aux préavis cités dans le corps du texte.

² Préavis N° 227, du 17 juillet 1985, « Stade olympique de la Pontaise. Travaux de réfection, d'amélioration et de modernisation des installations », Bulletin du Conseil communal (BCC) 1985, tome II, pp. 1611-1623.

³ Préavis N° 221, du 27 novembre 1992, « Stade olympique de la Pontaise. Deuxième étape des travaux de réfection, d'amélioration et de modernisation des installations (...) », BCC 1993, tome I, pp. 338-390.

portaient sur l'installation d'une centrale photovoltaïque sur le toit de la tribune nord, la démolition et la reconstruction de nombreux équipements (vestiaires et locaux techniques) et des travaux d'étanchéité et de réhabilitation des bétons. Relevons qu'à l'issue des deux premières étapes de travaux, la capacité d'accueil du Stade olympique de la Pontaise était passée de 39'000 places (9'000 assises couvertes et 30'000 debout non couvertes) à 15'000 (dont 8'000 assises couvertes, 5'000 assises non couvertes et 2'000 debout), en configuration « football », et 14'000 (8'000 assises couvertes et 6'000 assises non couvertes), en configuration « athlétisme ».

La nécessité d'une troisième étape a été admise par le Conseil communal et un crédit d'étude de 1'400'000 francs approuvé en janvier 2000⁴. L'étude portait sur la remise en état des bétons et des locaux, l'installation de nouveaux équipements de sécurité, la création de bureaux, ainsi que l'extension de la capacité d'accueil à 25'000 places assises et couvertes. Le Conseil communal a amendé les conclusions de ce préavis et demandé que soit étudiée la possibilité d'accueillir 30'000 personnes, assises et couvertes. Au fur et à mesure de l'avancement des études et de la finalisation du projet à soumettre à votre Conseil, il est apparu que des travaux entrepris durant la deuxième étape ou devant encore être achevés étaient inutiles parce qu'exécutés sur des parties appelées à être démolies. La décision est alors prise de ne pas terminer certains travaux d'étanchéité ou de réhabilitation des bétons.

En novembre 2003, la troisième étape des travaux concernant le Stade olympique de la Pontaise est soumise au Conseil communal. Toutefois, elle est englobée dans un projet plus vaste, présentant un stade entièrement rénové, agrandi et transformé par l'adjonction de tribunes couvertes supplémentaires et la création d'espaces multifonctions (réception, buvettes, zones VIP, bureaux, loges), dont l'élément emblématique est l'extension de la tribune sud avec l'adjonction de ce qui était appelé un « sac à dos ». La réfection et le remplacement de la matière synthétique de la piste d'athlétisme sont également prévus. Après de longs et vifs débats (cinq séances de commission et plusieurs heures de discussions, ponctuées par une suspension de séance, lors de la présentation du préavis en séance plénière), le préavis N° 2003/21⁵ est refusé. Seuls le plan partiel d'affectation (modifié) et les travaux liés à la piste d'athlétisme, pour un montant de 1'260'000 francs, sont acceptés.

La question des travaux de réfection, d'amélioration et de modernisation (entretien des bétons, étanchéité, sonorisation, éclairage, etc.) du Stade olympique de la Pontaise demeure. Toutefois, avec la présentation du projet Métamorphose⁶, ces travaux sont mis entre parenthèses. Cependant, le Stade olympique de la Pontaise devant être maintenu avant la réalisation du ou des futur(s) stade(s) celui-ci nécessite, par conséquent, des travaux, objets du présent préavis.

2.2 Utilisateurs

Outre les matches et entraînements du FC Lausanne-Sport et la tenue annuelle d'Athletissima, le Stade olympique de la Pontaise accueille et abrite les activités du Lausanne-Sports Athlétisme, des écoles du quartier, de l'armée et de l'administration communale, ainsi que certains événements ponctuels.

Fort de quelque 300 membres, dont plus de 40% de juniors, et au bénéfice d'une convention pour la location des lieux, le Lausanne-Sports Athlétisme évolue au plus haut niveau national et ses membres utilisent

⁴ Préavis N° 94, du 24 juin 1999, « Extension de la capacité d'accueil, troisième étape des travaux de réfection, d'amélioration et de modernisation des installations du Stade olympique de la Pontaise. Demande d'un crédit d'étude. », BCC 2000, tome I, pp. 34-50.

⁵ Préavis N° 2003/21, du 28 mai 2003, « Stade olympique de la Pontaise. Plan partiel d'affectation concernant les terrains compris entre la route des Plaines-du-Loup, la limite nord-ouest de la parcelle N° 1987, le chemin des Grandes-Roches et l'avenue du Vélodrome. 3^e étape des travaux de réfection, d'amélioration et de modernisation des installations. », BCC 2003-2004, tome II, pp. 445-483.

⁶ Rapport-préavis N° 2007/19, du 5 avril 2007, « Projet Métamorphose. Préavis d'intention et rapport-préavis (...) », BCC 2007-2008, tome I, pp. 297-360.

quotidiennement, de 17h00 à 21h00, les installations du Stade olympique. D'avril à juin et d'août à octobre, les écoles publiques du quartier se rendent régulièrement, matin et après-midi, à la Pontaise afin d'y pratiquer l'athlétisme. Les installations leur sont mises gratuitement à disposition. En ce qui concerne l'armée, le centre de recrutement pour l'ensemble des conscrits de langue française se situe dans le Bâtiment administratif de la Pontaise (BAP). Le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DPPS) loue les infrastructures (vestiaires, salle de gymnastique, piste d'athlétisme) du stade pour y organiser, tout au long de l'année, différents tests et épreuves physiques.

Plusieurs services de l'administration disposent de locaux dans le stade. Le Service des routes et de la mobilité y stocke différents équipements dans deux alvéoles. Celui des parcs et domaines est présent avec une dizaine de collaborateurs et le matériel nécessaire à l'entretien des arbres et des surfaces vertes pour l'ensemble du plateau de la Blécherette. Le Stade olympique de la Pontaise est aussi le siège du Service des sports. Sa direction et la majorité des unités qui le composent sont logées, depuis 1994, dans des bureaux situés dans la tribune sud et créés lors de la deuxième étape des travaux d'assainissement, de réfection et d'amélioration du stade. Toutefois, ces surfaces ne suffisent plus et une partie du personnel travaille dans des « portakabin » installés, provisoirement, en face du siège du service. Le stade accueille également d'autres collaborateurs de ce service, en particulier ceux en charge de l'entretien des installations sportives et du montage/démontage des installations mobiles utilisées lors de manifestations sportives ou culturelles.

3. Travaux à entreprendre

Au fil des ans, le Stade olympique de la Pontaise a été adapté afin de répondre aux demandes de ses principaux utilisateurs, à savoir les pratiquants du football et de l'athlétisme. Pour pouvoir continuer à accueillir les matchs du FC Lausanne-Sport et Athletissima, des travaux doivent être réalisés en attendant les nouvelles infrastructures. Des dérogations ont été acceptées dans cette perspective, notamment par la Swiss football league (SFL) pour une période transitoire et à condition qu'un nouveau stade soit planifié.

L'adaptation du projet Métamorphose, comme relevé au chapitre 2, impose donc le maintien du Stade olympique de la Pontaise durant la période précédant la réalisation des futures installations de la Tuilière et de Vidy. Cette période pouvant durer entre six et dix ans, les mesures dérogatoires, dont bénéficient le FC Lausanne-Sport et Athletissima, ne seront pas renouvelées. De nombreux travaux d'entretien, de modernisation, voire de sécurisation ont été différés en raison d'une démolition prochaine du stade. Certains d'entre eux, urgents, doivent être entrepris à la Pontaise. Ils doivent permettre au FC Lausanne-Sport de pouvoir continuer à jouer à domicile au niveau le plus haut du championnat national de football, d'assurer la participation d'Athletissima à la « Diamond's league » et de maintenir les autres activités existantes sur ce site jusqu'à l'horizon de 2020. Ce préavis présente les travaux minimaux pour la poursuite de ces activités.

3.1. Descriptif des travaux

Le Stade olympique de la Pontaise se présente, physiquement, sous la forme d'un anneau central, comprenant un terrain de football et des installations pour la pratique de l'athlétisme (piste de huit couloirs, équipements pour les lancers et les sauts), ainsi que d'un pourtour accueillant, outre des tribunes et des gradins, divers locaux, salles, buvettes et dépôts. Six mâts d'une hauteur de 45,5 mètres, intégrés au pourtour, assurent l'éclairage principal de l'ensemble.

Les travaux prévus ont été divisés en quatre groupes principaux (« Assainissement et réfection des bâtiments et installations techniques », « Remplacement et amélioration d'équipements sportifs », « Sécurisation du stade et signalétique » et « Locaux du Service des sports »). Leurs coûts, par CFC, font l'objet d'un chapitre particulier. Pour des raisons pratiques (gestion des places et des travaux), le stade est découpé en secteurs, appelés « blocs ». Leur numérotation est alphanumérique : lettres pour identifier les secteurs se trouvant dans

les tribunes (« nord » de « A » à « M » ; « sud » de « N » à « T »), chiffres pour ceux se trouvant dans les gradins (« est » de 1 à 4 ; « ouest » de 5 à 8). Cette identification des lieux est reprise dans la description, par points, des travaux prévus.

3.1.1. Assainissement et réfection des bâtiments et installations techniques

- Réalisée dans les années cinquante, l'armature en béton du stade accuse son âge. Malgré les travaux entrepris lors des deux premières étapes, tous les bétons du stade doivent être contrôlés et certains assainis.
- Du fait du vieillissement des matériaux et, par conséquent, de leur usure, les marches d'escalier du « bloc 4 » ne sont plus étanches. Des infiltrations d'eau, parfois importantes, se produisent et aboutissent dans le local des archives du Service des sports. Les travaux prévus comportent un assainissement du béton et la réalisation d'une étanchéité.
- Une partie des installations électriques doit être contrôlée et mise en conformité selon les dernières normes en vigueur. De plus, afin de faciliter le travail des organisateurs de manifestations, des médias et diverses entreprises devant intervenir dans le stade, des coffrets électriques seront placés dans les blocs qui en sont actuellement dépourvus.
- Dans sa configuration actuelle, l'éclairage du stade est assuré par six mâts équipés de herse, supportant chacune 18 projecteurs, et 66 projecteurs installés en bordure des toitures (« casquette ») des tribunes nord et sud. Installé lors de la première étape des travaux de réfection, au milieu des années huitante, cet équipement est aujourd'hui vétuste (certains de ses composants ne sont plus disponibles sur le marché) et ne répond plus aux exigences, notamment pour les retransmissions TV, des organes faïtières du football et de l'athlétisme. Si les mâts actuels seront maintenus, les herse seront modifiées et les projecteurs, de même que l'ensemble du câblage et des tableaux d'allumage, remplacés. Ces nouveaux projecteurs, tout en répondant aux normes de la Swiss football league (SFL 800 lux) et de la Fédération internationale d'athlétisme (IAAF 1200 lux), seront 30% plus économes que les précédents.
- Les enceintes du système de sonorisation du stade, qui datent de la fin des années huitante, sont usées et tombent régulièrement en panne. Outre leur remplacement, il convient également de changer le câblage, qui lui aussi, présente des signes manifestes d'usure.
- Comme toute infrastructure accueillant du public, le Stade olympique de la Pontaise dispose de sanitaires. Répartis en vingt groupes dans les tribunes et les gradins, ils sont, selon les circonstances, ouverts ou non au public. L'allongement de la durée de la saison de football (début de la saison en juillet et fin en mai, courte pause en hiver) nécessite une mise en service à des périodes de l'année durant lesquelles le froid est présent, ce qui a des conséquences sur les tuyauteries et canalisations. Afin de maintenir un minimum de groupes sanitaires ouverts lors de la période hivernale du championnat de football, quatre seront tempérés et isolés.
- Lors des matches de football et des différentes manifestations organisées dans l'enceinte du stade, le public peut trouver de quoi se nourrir et se rafraîchir dans les six buvettes installées dans les tribunes nord (quatre) et sud (deux). La peinture de trois d'entre elles (les deux de la tribune sud et une de la tribune nord) s'écaille et leur donne un aspect peu accueillant. Des travaux de peinture permettront d'y remédier.

3.1.2. Remplacement et amélioration d'équipements sportifs et techniques

- Les directives de la SFL précisent que les stades des équipes de Superleague doivent pouvoir disposer, au minimum, de 10'000 places couvertes. C'est pourquoi, le « bloc 3 », qui accueille les supporters des équipes adverses, vient de recevoir une couverture, permettant ainsi de répondre à cette exigence. D'autre part, Athletissima a fait part de son souhait de pouvoir déplacer dans le « bloc 4 » les représentants de la presse écrite et radiophonique, afin qu'ils puissent avoir une meilleure vue, non seulement sur la ligne d'arrivée des courses, mais aussi sur leur départ. En couvrant ce bloc, au moyen d'une membrane synthétique reposant sur une structure métallique, une réponse peut être donnée à cette demande.
- L'actuelle piste d'athlétisme a été inaugurée en 2004. Cadre de nombreux exploits, elle est aussi le support des entraînements du Lausanne-Sports athlétisme et des cours d'initiation à l'athlétisme des écoles du quartier. Cependant, les conditions climatiques et l'utilisation soutenue qui en est faite ont altéré sa surface. Le maintien de son homologation au niveau le plus élevé de la Fédération internationale d'athlétisme (IAAF) demande d'importants travaux de réfection. Toutefois, contrairement à ce qui était en vigueur au début des années 2000, le « retopping », soit l'ajout d'une nouvelle couche de matériau synthétique sur le support existant après avoir enlevé l'ancien, est autorisé. Le coût de cette opération s'élève au quart du coût du remplacement complet d'une piste d'athlétisme de ce type.
- En matière de surface de jeu, les directives de la SFL pour les stades des équipes de Superleague précisent, non seulement les longueurs et largeurs minimales, mais aussi que, dès la saison 2015-2016, elles devront être chauffées, afin d'éviter qu'elles puissent être rendues impraticables en raison de chutes de neige ou de gel. Dans le cas du Stade olympique de la Pontaise, l'opération consisterait à installer des serpentins à une profondeur de 25 cm et à alimenter ceux-ci par le chauffage à distance. Cette façon de faire répond aux demandes de la SFL, tout en permettant l'usage de la pelouse pour l'athlétisme (lancer du javelot, du poids et du marteau).
- L'affichage des résultats des matches, du temps de jeu, voire d'informations fait actuellement défaut. L'installation d'un écran, d'une surface de 25 m², répondra aux attentes, non seulement du club de football, mais aussi des autres utilisateurs du stade. Dans le cadre d'Athletissima, il viendra en complément de l'écran géant installé pour l'occasion. Cet écran pourra être démonté et installé dans le nouveau stade de football de la Tuilière.
- Dans son préavis N° 2003/21⁷, la Municipalité relevait que le Stade olympique de la Pontaise, du fait de sa réalisation dans les années cinquante, ne disposait pas, contrairement aux stades actuels, de loges et de lieux spécifiques à l'accueil, par exemple, des sponsors. Le projet de transformation du stade ayant été refusé, les dirigeants du FC Lausanne-Sport, en attendant la réalisation d'un nouveau stade et pour répondre aux exigences de la SFL, ont fait aménager, à leurs frais, dans la tribune nord, un lieu d'accueil pour leurs invités. Cette superstructure sommaire, d'une surface de 160 m², répond aux attentes minimales du club en la matière. De plus, elle peut être utilisée lors d'autres manifestations. L'amélioration de ce lieu passe par une extension de sa surface de 90 m².
- Le bloc « N », situé dans la tribune sud, accueille, lors des matches de football, les supporters du FC Lausanne-Sport, en particulier les membres des fans clubs. Ceux-ci sont debout. Lors d'Athletissima ou d'autres événements sportifs ou culturels, ce bloc doit pouvoir accueillir des spectateurs assis. Pour que cette opération puisse se faire de manière simple et rapide, un système de rail sera installé permettant l'insertion des sièges. En configuration « football » et pour pouvoir répondre aux directives en matière de sécurité de la SFL, un filet sera installé pour empêcher le jet d'objets en direction du terrain.

⁷ Cf. Note 5.

- Les abris, dans lesquels se tiennent les joueurs, entraîneurs et autres membres des équipes présentes sur le terrain ne répondent plus aux normes de la SFL. Les nouveaux abris auront une capacité de quinze personnes et seront amovibles.
- Lors de meetings d'athlétisme, quelle que soit leur importance, les athlètes doivent pouvoir s'échauffer sur une piste d'entraînement contiguë ou à proximité directe de la piste principale. Dans le cas des meetings de niveau international, cette piste devrait être couverte, avoir une longueur de 80 m et comprendre 6 couloirs. Le Stade olympique de la Pontaise dispose, dans la tribune sud, d'une infrastructure couverte contiguë ne comprenant que 4 couloirs et d'une longueur de seulement 54 m. La longueur, trop courte, de cette piste pose surtout un problème aux athlètes spécialistes des haies. La solution, soutenue par les organisateurs d'Athletissima, passe par la réalisation d'une piste en matière synthétique de 80 m, comprenant deux couloirs, sur le terrain d'entraînement engazonné situé à côté de l'observatoire (tribune sud).

3.1.3. Sécurisation du stade et signalétique

- Le contrôle de l'accès à un stade de football répond à un cahier des charges rigoureux établi par la SFL. Dans le cas du Stade olympique de la Pontaise, les supporters du FC Lausanne-Sport doivent entrer par la route des Plainnes-du-Loup et ceux du club visiteur par le chemin des Grandes-Roches. A la route des Plainnes-du-Loup, 16 bornes avec tourniquets bas (0,9 m de hauteur) seront installées. Au chemin des Grandes-Roches, 4 tourniquets hauts (2,2 m de hauteur) avec système de sas pour le contrôle et la fouille seront mis en place. Des barrières fixes seront installées devant le système de sécurité, afin de servir de brise-foule. Ces équipements, en particulier ceux installés au chemin des Grandes-Roches, pourront être réutilisés dans le nouveau stade de football de la Tuilière.
- L'éclairage de secours actuel est insuffisant. Il est nécessaire de le compléter en installant des lampes sur l'ensemble du pourtour du stade. Cela nécessite également la pose d'un câblage ad hoc.
- La signalétique intérieure du stade n'est pas, loin s'en faut, optimale. La distinction entre les différents « blocs » et la signalisation de leur emplacement peuvent paraître mystérieuses à certains. Il en va de même de l'indication des locaux, toilettes, etc. La nouvelle signalétique devra également faciliter les déplacements des fans extérieurs vers les blocs qui leurs seront attribués.

4. Aspects financiers

4.1. Coût des travaux (en francs)

2. BÂTIMENT				1'854'000.-
CFC 21	Gros œuvre I	Assainissement des bétons Couverture du bloc 4	750'000.- 600'000.-	1'350'000.-
CFC 22	Gros œuvre II	Etanchéité bloc 4	74'000.-	74'000.-
CFC 23	Installations électriques	Eclairage de secours Mise en conformité	60'000.- 95'000.-	155'000.-
CFC 25	Installations sanitaires	Système antigel	80'000.-	80'000.-
CFC 27	Aménagement intérieur	Couverture du bloc 4 Peinture des buvettes	70'000.- 60'000.-	130'000.-
CFC 29	Honoraires	Assainissement des bétons Couverture bloc 4 Etanchéité bloc 4	15'000.- 30'000.- 20'000.-	65'000.-
3. EQUIPEMENTS D'EXPLOITATION				2'070'000.-
CFC 31	Gros œuvre I	Extension zone d'accueil	130'000.-	130'000.-
CFC 32	Gros œuvre II	Sécurisation/contrôle d'accès	395'000.-	395'000.-
CFC 33	Installations électriques	Eclairage du stade Sonorisation du stade	1'210'000.- 200'000.-	1'410'000.-
CFC 37	Aménagement intérieur	Aménagement du bloc N	75'000.-	75'000.-
CFC 39	Honoraires	Eclairage du stade	60'000.-	60'000.-
4. AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS				1'195'000.-
CFC 42	Place de jeux & Sports	Réfection piste d'athlétisme Chauffage de la pelouse Ecran d'affichage Abris pour les équipes Piste d'échauffement	440'000.- 400'000.- 70'000.- 75'000.- 70'000.-	1'155'000.-
CFC 44	Installations électriques	Ecran d'affichage	30'000.-	30'000.-
CFC 49	Honoraires	Ecran d'affichage	10'000.-	10'000.-
5. FRAIS SECONDAIRES ET COMPTES D'ATTENTE				6'000.-
CFC 51	Autorisations et taxes		5'000.-	5'000.-
CFC 56	Autres frais secondaires		1'000.-	1'000.-
6. DIVERS ET IMPRÉVUS				400'000.-
CFC 60	Divers et imprévus		400'000.-	400'000.-
9. AMEUBLEMENT ET DÉCORATION				50'000.-
CFC 94	Signalisation	Nouvelle signalétique	50'000.-	50'000.-
TOTAL				<u>5'575'000.-</u>

4.2. Aspects énergétiques et développement durable

4.2.1. Eclairage du stade

Les contraintes liées à la retransmission par la télévision de matches de football, de meetings d'athlétisme ou de tout autre événement ayant lieu dans le Stade olympique de la Pontaise impliquent de pouvoir disposer d'un éclairage particulier. La généralisation des images en HD (haute définition) a entraîné une modification de la capacité et de la qualité des projecteurs utilisés. Toutefois, malgré une très forte augmentation du nombre de LUX⁸ nécessaires pour produire une image de qualité HD, la technologie employée dans la fabrication des lampes actuelles permet des économies d'énergie non négligeables. Ainsi, dans le cas de la Pontaise, l'éclairage passera d'une puissance moyenne actuelle de 700 LUX à 1'200 LUX, tout en permettant une économie de 30% des coûts d'éclairage, soit environ 3'000 francs par année.

Relevons enfin que, pour les retransmissions télévisées d'événements sportifs, la puissance demandée en LUX doit être atteinte et vérifiée à une hauteur d'un mètre au-dessus de la pelouse ou de la piste d'athlétisme. Pour y parvenir, les projecteurs doivent être orientés vers la surface du stade. De ce fait, l'accroissement prévu de l'intensité lumineuse n'entraînera pas pour le voisinage une augmentation des nuisances lumineuses.

4.2.2. Protection contre le gel

La pause hivernale du championnat suisse de football s'étendant de la mi-décembre à la mi-février, les dépenses énergétiques liées à l'usage du système de prévention du gel dans les quatre groupes de sanitaires autour du stade seront des plus faibles. Elles sont, sur la base de systèmes similaires déjà installés, estimées à 100 francs par année.

4.2.3. Chauffage de la pelouse

L'obligation faite aux détenteurs de stades accueillant des matches du championnat de Superleague de football de disposer, dès la saison 2015-2016, d'une surface de jeu chauffée aura une incidence sur les charges d'exploitation du Stade olympique de la Pontaise. Alimenté par le chauffage à distance, cet équipement ne sera activé que lorsque les conditions atmosphériques l'exigeront. Cependant, durant la période hivernale, y compris lors de la pause du championnat de football, le système devra être mis en mode « veille », de façon à ce que l'eau ne gèle pas dans les serpentins disposés sous la pelouse.

La consommation d'énergie d'un tel équipement dépend de plusieurs facteurs : la température de l'air, le vent, la durée de fonctionnement, etc. Le système fonctionne jusqu'à une température (au niveau du gazon) de -10 °C et a une puissance de 150 W par m² (la surface concernée est de 8'200 m²). Sur la base de l'expérience tirée des stades équipés de ce système, soit l'ensemble des stades de Superleague à l'exception des clubs romands, le coût d'exploitation peut être estimé à 50'000 francs.

4.3. Compte d'attente

Par sa communication du 3 décembre 2012⁹, la Municipalité a informé le Conseil communal de l'ouverture d'un compte d'attente de 100'000 francs. A ce jour, le compte N° 2101.581.278 enregistre une dépense de 49'000 francs, qui sera balancée par prélèvement sur le crédit d'investissement du patrimoine administratif, objet du présent préavis.

⁸ Le LUX est une unité de mesure correspondant à l'éclairement d'une surface qui reçoit normalement et d'une manière uniforme un flux lumineux d'un lumen par m².

⁹ BCC à paraître.

5. Incidences sur le budget

5.1. Conséquences sur le budget d'investissement

(en milliers de francs)	2013	2014	2015	2016	Total
Dépenses d'investissements	2'650	2'925	0	0	5'575
Recettes d'investissements	0	0	0	0	0
Total net	2'650	2'925	0	0	5'575

5.2 Conséquences sur le budget de fonctionnement

5.2.1 Charges d'intérêts

Calculés sur la base d'un taux d'intérêt moyen de 3%, les intérêts théoriques moyens, engendrés par le crédit d'investissement de 5'575'000 de francs, s'élèvent à 92'000 francs par an, à compter de l'année 2014.

5.2.2 Charges d'amortissement

Sur la base de la durée d'amortissement retenue, les charges d'amortissement s'élèvent à 557'500 francs par année. En fonction de la planification actuellement retenue, les amortissements devraient être réalisés à partir de l'année 2015.

5.2.3 Charges d'exploitation

Compte tenu des éléments présentés au chapitre 4 et ci-dessus, les impacts financiers attendus durant la période 2013 à 2017 sont les suivants :

	2013	2014	2015	2016	2017	Total
Personnel suppl. (en EPT)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
(en milliers de francs)						
Charges d'exploitation	0.0	0.0	25.0	50.0	50.0	125.0
Charge d'intérêts	0.0	92.0	92.0	92.0	92.0	368.0
Amortissement	0.0	0.0	557.5	557.5	557.5	1'672.5
Total charges suppl.	0.0	92.0	674.5	699.5	699.5	2'165.5
Diminution de charges	-3.0	-3.0	-3.0	-3.0	-3.0	-15.0
Revenus	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Total net	-3.0	89	671.5	696.5	696.5	2'150.5

5.2.4. Plan des investissements

Le plan des investissements pour les années 2013 à 2016 prévoit un montant de 5 millions de francs pour la réalisation des travaux présentés ci-dessus. La différence provient, suite aux études entreprises, d'une adaptation des coûts aux conditions actuelles du marché et à la prise en compte de certains travaux nécessaires à l'homologation du Stade olympique de la Pontaise auprès de la SFL et de l'IAAF.

5.2.5. Subventions

Les travaux présentés dans ce préavis concernent l'assainissement, l'amélioration et le remplacement d'infrastructures et d'équipements existants. De ce fait, ils ne peuvent bénéficier de subventions.

6. Conclusions

Vu ce qui précède, nous vous prions, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2013/1 de la Municipalité, du 17 janvier 2013

où le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 5,575 millions de francs destiné à financer divers travaux d'assainissement, de réfection, d'amélioration et de remplacement d'équipements du Stade olympique de la Pontaise ;
2. d'amortir annuellement la somme prévue sous chiffre 1 à raison de 557'500 francs, par le budget de la Direction des sports, de l'intégration et de la protection de la population, Service des sports, rubrique 2101.331 ;
3. de faire figurer sous la rubrique 2101.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 1 ;
4. de balancer le compte d'attente ouvert pour couvrir les frais d'études, par prélèvement sur le crédit mentionné sous chiffre 1.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

La secrétaire adjointe :
Sylvie Ecklin

Annexe : Représentation graphique des secteurs (« Blocs ») du Stade olympique de la Pontaise.

Annexe : Représentation graphique des secteurs (« Blocs ») du Stade olympique de la Pontaise

